

Climat et énergie: Nous avons besoin de changements

fondamentaux dès MAINTENANT !

Après les inondations massives de 2021, l'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse dramatique en été. L'agriculture n'est pas la seule à ressentir les effets de la crise climatique : de plus en plus de citoyens sont confrontés aux changements radicaux de notre environnement. Le principal constat est le suivant : si de nouvelles orientations fondamentales sont prises aujourd'hui, les effets de la catastrophe climatique peuvent encore être limités à un niveau supportable. Mais nous devons agir maintenant. Il incombe donc à la politique de prendre des mesures de grande envergure afin de ne pas détruire complètement les bases de notre vie.

LA FORCE DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE!

Dans le domaine du climat et de l'énergie, le Mouvement Ecologique s'engage également fortement au niveau européen, mais aussi international. Ainsi, il s'engage activement dans de nombreuses actions et campagnes par le biais du Climate Action Network Europe (CAN Europe) ou du réseau mondial des Amis de la Terre (FoE Europe et International) - dont le Mouvement Ecologique est le représentant au Luxembourg -, que ce soit par exemple lorsqu'il s'agit d'introduire des objectifs CO₂ plus stricts pour les voitures et les fourgonnettes ou dans le cadre du traité sur la Charte de l'énergie.



TOUJOURS PRO-ACTIF AU SEIN DU COMITÉ "NATIONAL D'ACTION CONTRE LE NUCLÉAIRE"

Le Mouvement Ecologique continue à jouer un rôle de coordination avec Greenpeace Luxembourg au sein du "Comité d'action national géint Atomkraaft". L'année dernière, le thème principal était l'intégration prévue par l'UE de l'énergie nucléaire dans la taxonomie européenne. (voir point suivant)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE N'EST PAS UNE ALTERNATIVE DURABLE FACE À LA CRISE CLIMATIQUE ! LE LUXEMBOURG DOIT CONTINUER À S'Y OPPOSER DE TOUTES SES FORCES !

En amont de la décision de la Commission européenne de considérer le gaz et l'énergie nucléaire comme durables et donc de les inclure dans la taxonomie européenne, le "Comité d'action géint Atomkraaft" national, coordonné par Greenpeace Luxembourg et le Mouvement Ecologique, s'était exprimé dans une prise de position (L'énergie nucléaire n'est pas et ne sera jamais une solution durable ! Non à l'inclusion du nucléaire et du gaz dans la taxonomie européenne !)

Dans ce document, le comité d'action s'est clairement prononcé contre l'inclusion du gaz et de l'énergie nucléaire dans la taxonomie et donc en faveur d'une plainte contre cette décision, déjà envisagée par le Luxembourg avec l'Autriche ! L'énergie nucléaire est trop dangereuse, trop chère et trop lente à être disponible. De plus, elle est vulnérable aux changements climatiques (mot-clé : le refroidissement en été ne peut pas être garanti si le niveau d'eau des rivières est trop bas) et retarde le processus de transformation socio-écologique nécessaire !



APPELL U BANKEN MAT LËTZEBUERGESCHER BEDEELEGUNG: GAS AN ATOMENERGIE GEHÉIEREN NET AN E GRÉNGE FONG!

Après la décision finale de la Commission européenne d'inclure le gaz et l'énergie nucléaire dans la taxonomie européenne, Greenpeace Luxembourg et le Mouvement Ecologique ont mis en garde contre cette décision dans deux lettres communes, du point de vue de la durabilité :

- Dans une lettre adressée à trois banques luxembourgeoises (Spuerkeess, BIL, BGL BNP Paribas) avec une participation de l'Etat, les deux organisations ont demandé aux institutions financières d'exclure à l'avenir le gaz et l'énergie nucléaire de leurs fonds de durabilité prétendument verts. En continuant à les inclure, les banques s'opposent à la ligne officielle du gouvernement luxembourgeois. Celui-ci s'engage en effet pour un rejet total de l'énergie nucléaire sous toutes ses formes ainsi que pour un non-développement de l'infrastructure gazière nationale et a même participé, avec l'Autriche, à une action en justice contre la décision de l'UE.
- Dans une lettre ouverte au Premier ministre Xavier Bettel, à la ministre des Finances Yuriko Backes et au ministre de l'Énergie Claude Turmes, les deux organisations ont en outre demandé au gouvernement luxembourgeois de ne plus accorder d'avantages fiscaux aux investissements dans l'énergie nucléaire et le gaz, considérés comme verts par des décisions récentes concernant la



taxonomie de l'UE. Depuis 2021, les fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg qui investissent tout ou partie de leur capital sur la base de la taxonomie européenne bénéficient d'un avantage fiscal échelonné, dont le montant dépend de la part des investissements conformes à la taxonomie dans le portefeuille total.

Le 14 juillet, la Chambre des députés avait déjà demandé, dans une motion sur la politique fiscale, que cet avantage fiscal ne soit pas prolongé au-delà de 2022, et le gouvernement a ensuite accédé à ces demandes.

ENFIN SORTIR DU TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE!

À la fin de l'année dernière, la décision de moderniser le traité devait être prise au niveau de l'UE. Cette décision est d'autant plus importante que le traité permet aux entreprises du secteur de l'énergie, par le biais d'un système judiciaire parallèle, de punir les États qui adoptent des lois respectueuses du climat susceptibles de menacer leurs profits. Dans la foulée, le Mouvement écologique et Action Solidarité Tiers Monde ont appelé le gouvernement, par analogie avec d'autres pays tels que l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, l'Allemagne et la France, à se retirer également du traité. Après d'in-



tenses discussions, y compris au niveau gouvernemental, le gouvernement a décidé le 18 novembre de se retirer de ce traité controversé. Une décision d'une très grande importance, le Mouvement écologique s'étant déjà engagé dans cette voie il y a plus de 30 ans. En conséquence : un succès important pour les organisations non gouvernementales. Il est maintenant essentiel que l'Union européenne fasse de même. En effet, tant les États membres de l'UE que l'UE sont actuellement membres du "TCE".

PAS D'AVANTAGE FISCAL POUR LES VOITURES DE SERVICE NUISIBLES AU CLIMAT!

Dans le cadre de la réforme de la taxation des voitures de fonction qui sera mise en œuvre en 2022, les véhicules à combustion continueront à être autorisés en tant que voitures de fonction en leasing pendant une phase transitoire de 2024 à 2025 et ensuite même au-delà de 2025.

Dans une prise de position, le Mouvement Ecologique s'est prononcé en faveur de l'exclusion totale, dans une première phase, des véhicules dont les émissions de CO₂ dépassent un certain seuil et de l'octroi du privilège aux seuls véhicules électriques à partir de 2025 ! Une demande à laquelle le gouvernement n'a pas donné suite jusqu'à présent.

La prise de position a même été publiée dans un supplément spécial du magazine des membres ("*Projet de loi sur la réforme des voitures de service en leasing : des améliorations substantielles s'imposent dans le sens d'une protection conséquente du climat et de la justice sociale !*") et transmise à de nombreux acteurs.

CONSTRUCTION ET LOGEMENT : DÉVELOPPER LES ASPECTS SOCIO-ÉCOLOGIQUES ET NON LES SUPPRIMÉS!

L'année dernière, les dispositions précédentes de la "banque climatique" de 2016 - les "aides aux prêts climatiques" - ont été modifiées. Bien que l'objectif réel de réduire les obstacles bureaucratiques pour l'accès à ces mesures importantes de politique climatique et sociale soit certainement bienvenu, le texte s'est distingué par le fait que les injustices sociales ne sont pas suffisamment prises en compte.

Ainsi, le "taux d'intérêt zéro" si important et le soutien direct en capital pour les ménages les plus faibles dans le cadre de la banque climatique seront même supprimés.

La loi actuelle représente peut-être une simplification des procédures, mais elle n'est pas acceptable d'un point de vue social et politique. Le Mouvement Ecologique a pris position de manière détaillée (entre autres dans un supplément spécial de son magazine).



SEMAINES DE L'ÉNERGIE : FAIRE VIVRE LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

En 2022, l'Oekozer Pafendall et le Mouvement Ecologique ont à nouveau organisé les "Semaines de l'énergie". Du 30 juin au 9 juillet, les participants ont eu l'occasion de visiter des bâtiments neufs et rénovés efficaces sur le plan énergétique et de trouver l'ins-

piration pour leurs propres projets. Deux bâtiments fonctionnels et quatre maisons individuelles étaient au programme, dont deux nouvelles constructions et deux anciennes rénovations. Ils ont été choisis parce qu'ils peuvent être considérés comme des modèles en termes de durabilité des matériaux de construction, de systèmes de chauffage renouvelables ou encore de concepts de planification en circuit fermé.

La construction d'une école sur le Howald a suscité un intérêt particulièrement grand. Ce bâtiment à énergie positive utilise un accumulateur de glace combiné à des capteurs solaires pour le chauffage et le refroidissement, mais d'autres projets passionnants ont également été visités. Comme d'habitude, les semaines de l'énergie se sont déroulées sous le patronage du ministère du Logement, du ministère de l'Énergie et du Développement territorial et du ministère de l'Environnement.

LE MOUVEMENT ECOLOGIQUE DANS LA PLATE-FORME CLIMATIQUE

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur la protection du climat, une plate-forme a été mise en place l'année dernière pour accompagner la future politique de protection du climat.



Cette instance regroupe des représentants de l'économie, du secteur communal, des syndicats, des organisations sociales, écologiques et de politique de développement Le Mouvement Ecologique est également membre de cette nouvelle plateforme, qui s'est réunie une première fois à la mi-octobre dernier. Cette réunion a permis un premier échange sur les objectifs et l'organisation de cet organe. L'avenir montrera quelle contribution cette structure pourra apporter aux discussions et au nouveau plan climat-énergie (PNCE), dont le projet devrait être adopté en juin 2023.

PROMOUVOIR LA TRANSITION EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE - À CAUSE ET MALGRÉ À L'INVASION RUSSE

Le défi particulier dans le domaine de l'énergie réside dans ce que l'on appelle le "tournant thermique". Une part importante de la consommation d'énergie luxembourgeoise est en effet nécessaire pour chauffer ou refroidir les ménages privés. Il est ainsi indiqué qu'environ 1,6 tonne de gaz à effet de serre par habitant aurait été produite en 2021. Cette valeur est bien plus élevée que la moyenne européenne : selon les données de l'UE, elle était de 733 kilogrammes par personne en 2020.

C'est pourquoi le Mouvement Ecologique a organisé, en partie en partenariat avec d'autres organisations, entre au-

tres quatre manifestations sur ce thème :

- **"Sortir des énergies fossiles : Comment assurer aujourd'hui l'approvisionnement en chaleur de nos quartiers de demain ?"**: En collaboration avec le Klima-Bündnis Lëtzebuerg, un événement en ligne a été organisé afin d'expliquer les défis et les différentes solutions proposées dans le domaine de l'approvisionnement futur en chaleur renouvelable dans les bâtiments existants. Des exemples nationaux et internationaux avec différentes alternatives technologiques ont été présentés, du stockage de glace aux réseaux de chaleur de proximité. Les participants ont ensuite eu la possibilité d'approfondir ces exemples lors d'une séance de questions/réponses. En conclusion, il n'existe pas de solution unique, mais celle-ci peut varier en fonction des conditions générales.
- **"Quelles sont les exigences et les possibilités pour les pompes à chaleur dans les bâtiments d'habitation existants ?"** A l'invitation du Mouvement Ecologique, de l'Oekozer Pafendall et du Klima-Bündnis Lëtzebuerg, le Dr. Marek Miara, expert reconnu, ainsi que des représentants du Ministère luxembourgeois de l'énergie ont tenu une conférence sur les obstacles, les opportunités et les domaines d'application d'une pompe

à chaleur. En raison, entre autres, de la crise climatique et des conséquences de la guerre en Ukraine, l'intérêt pour les technologies de chauffage alternatives a massivement augmenté. Un phénomène qui s'est également manifesté lors de la manifestation, qui a réuni un grand nombre de participants. D'une manière générale, on peut affirmer que les pompes à chaleur remplissent également leur fonction dans les bâtiments existants et qu'elles ne peuvent pas être exclues en bloc.

- **Bien isoler et rénover les bâtiments anciens** : Pendant la conférence en ligne - sur invitation du Mouvement Ecologique et de l'Oekozer Pafendall - le conférencier Dr. Dipl. Ing Sebastian Latz a expliqué une multitude d'aspects de l'isolation intérieure et a abordé les avantages d'une combinaison avec une pompe à chaleur et du photovoltaïque. Ensuite, Mme Nina Weichering de "Klima-Agence" a présenté le programme d'aide publique "Klimabonus" pour les rénovations énergétiques. D'une manière générale, on a pu retenir qu'il ne faut pas hésiter à relever les défis liés à l'isolation par l'intérieur lorsqu'une isolation par l'extérieur n'est pas possible dans un bâtiment ancien.

N.B. : Presque toutes nos conférences sont disponibles sur notre chaîne Youtube (@mouveco) ou sur notre site Internet www.meco.lu !



QUEL APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE AU LUXEMBOURG - LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE D'UKRAINE

"Il ne s'agit pas seulement de gaz !": la guerre en Ukraine et le tournant énergétique ..., tel était le titre d'une manifestation organisée par le Dr Felix Mattes de l'Oeko-Institut. Selon l'orateur, il faut construire la résilience. Selon ce dernier, il ne devrait en effet plus jamais arriver qu'un système entier soit déstabilisé par la défaillance d'une source d'approvisionnement. Il faut éviter cela en diversifiant les sources d'approvisionnement. La conférence a été suivie

d'une table ronde en présence du ministre de l'Énergie C. Turmes et de R. Winkin, représentant de la Fédération des entreprises industrielles (FEDIL). Comme cette conférence a été organisée assez rapidement après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, elle a suscité un intérêt particulièrement vif. Le fait qu'un échange politique ait été possible avec le conférencier de haut niveau ainsi que des représentants du monde économique et politique a également été exclu positivement.

RÉDUIRE LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS!



Lors d'un entretien commun avec le ministre de l'énergie Claude Turmes, le Mouvement Ecologique et Eurosolar ont abordé les chances et les obstacles au développement de l'énergie solaire. L'accent a été mis entre autres sur les coûts de raccordement au réseau d'une installation, l'exploitation des surfaces de toitures publiques, la rentabilité des "ombrières", etc. Au cours de l'entretien avec le ministre de l'Énergie, une série de points de discussion ont été identifiés, qui ont pu être abordés, à l'initiative du ministre, lors d'un autre échange avec le gestionnaire de réseau Creos. Il s'agissait par exemple des problèmes qui se posent lors du remplacement d'anciennes installations ainsi que de la demande croissante en énergie solaire. L'échange a été très positif, certaines nouveautés ont déjà été mises en place, d'autres se font attendre.

INSTALLATIONS SOLAIRES AU SOL : UN ÉCHANGE CONSTRUCTIF AVEC LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE CLAUDE TURMES

Par le passé, le Mouvement Ecologique a pris position à plusieurs reprises sur la mise en place d'installations solaires sur des surfaces agricoles. Selon le Mouvement Ecologique, il faut en premier lieu tout mettre en œuvre pour que les installations soient installées en priorité sur des surfaces déjà imperméabilisées ainsi que sur les toits, avant de "bétonner" le paysage. L'année dernière, le ministère de l'Énergie a toutefois lancé des appels d'offres pour des installations solaires au sol. Celles-ci doivent servir de projets pilotes pour d'autres installations. Lors d'un échange, le Mouvement Ecologique a eu l'occasion d'exposer ses suggestions en amont de l'élaboration de ces appels d'offres (introduction de zones taboues sur lesquelles aucune installation ne peut être érigée en raison de la protection de la biodiversité,...). Ces propositions ont ensuite été reprises et mises en œuvre par le ministre de l'énergie sous de nombreux aspects, ce dont il faut se réjouir. Il s'agit maintenant de procéder à un suivi des installations pilotes afin de tirer des conclusions et d'apporter d'éventuelles améliorations pour les dispositions relatives à d'autres installations.

PLUS D'INSTALLATIONS SOLAIRES SUR LES TOITS PUBLICS : LE MOUVEMENT ECOLOGIQUE EN ÉCHANGE AVEC L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Après avoir lu à plusieurs reprises dans la presse que seuls 4% des toits publics étaient équipés d'installations photovoltaïques et que, par conséquent,

un grand potentiel n'était pas encore exploité, le Mouvement Ecologique a demandé un entretien à l'administration des bâtiments. Selon ce dernier, seuls 4 % des bâtiments publics sont occupés à ce jour, mais cela représente 14 % des surfaces disponibles. De plus, 15 % supplémentaires devraient suivre rapidement. De manière générale, les représentants de l'administration sont conscients de l'urgence d'agir et tentent par tous les moyens de faire avancer le développement de l'énergie solaire, mais ils sont freinés par un manque de personnel. L'administration a en outre indiqué qu'elle appliquait en principe des normes écologiques et énergétiques élevées aux nouveaux bâtiments et qu'elle prévoyait des installations solaires en combinaison avec des toits verts. Ces aspects seraient également pris en compte lors de la rénovation générale des bâtiments.

